



**MEMENTO POUR LES ETABLISSEMENTS ACCUEILLANT
DES PERSONNES HANDICAPEES (EPH), version du 31.05.2013¹**

00	Index des abréviations
Chapitres	Intitulé
A.	Autorisation d'exploiter
1.	Procédure d'octroi d'une autorisation d'exploitation
2.	Etapes de la procédure d'octroi d'une autorisation d'exploitation
3.	Liste des documents / pièces à fournir
B.	Projet institutionnel
1.	Rôle du projet institutionnel
2.	Caractéristiques du projet institutionnel
3.	Forme du projet institutionnel
4.	Principales références légales du projet institutionnel
C.	Projet architectural
1.	Rôle du projet architectural
2.	Caractéristiques du projet architectural
3.	Forme du projet architectural
4.	Principales références légales du projet architectural
5.	Répartition des compétences DF-DEAS en matière de construction
6.	Directives relatives à l'aménagement des EPH
7.	Ordre de grandeur des surfaces dans un EPH
8.	Suivi de la construction
D.	Subvention d'investissement
1.	Principes de financement
2.	Coûts de construction pris en compte pour la subvention à l'investissement et demande d'acompte
3.	Demande de subvention pour nouvelle construction / transformation d'une structure existante
4.	Demande de subvention pour le renouvellement des agencements et ajout d'éléments complémentaires
5.	Versement de la subvention pour nouvelle construction / transformation d'une structure existante
6.	Versement de la subvention pour équipements des ateliers
7.	Amortissements
E.	Subvention de fonctionnement
1.	Principes de financement
2.	Définition du taux d'occupation déterminant pour la reprise des montants ex-OFAS
3.	Versements de la subvention de fonctionnement
4.	Procédure de récoltes et vérification des données liées aux taux d'occupation

¹ Sont réservées les mises à jour des directives du mémento EPH du 31.05.2013 notamment en cas de modification du cadre légal applicable.



F.	Surveillance
1.	Procédure de surveillance des établissements
2.	Visites et contrôles dans les établissements
3.	Procédure en matière de réclamation
4.	Gestion de la qualité dans les EPH
5.	Procédure de fermeture d'un établissement
G.	Directives comptables et financières
1.	Principes
H.	Convention intercantonale relative aux institutions sociales (CIIS)
1.	Principes
2.	Enjeux pour le canton de Genève
3.	Modifications dès l'entrée en vigueur de la CIIS au 1 ^{er} janvier 2008
4.	Office de liaison CIIS
5.	Recettes excédentaires liées aux séjours extra-cantonaux
6.	Résumé de la procédure CIIS pour demande de garantie de prise en charge
I.	Comptabilité analytique
1.	Principes
J.	Planification cantonale des besoins
1.	Principes
2.	Planification cantonale des besoins
3.	Analyse du besoin
4.	Analyse de l'offre disponible
5.	Procédure de récoltes des données de la planification
K.	Directives en lien avec les résidents
1.	Directive relative à la facturation dans les établissements pour personnes handicapées (EPH) 1.1 Principes de base 1.1.1 Stages d'observation 1.1.2 Période d'admission probatoire 1.1.3 Réservation en cas d'absences 1.2 Principe de financement 1.2.1 Prestations complémentaires (PC) 1.2.2 Allocation pour impotent 1.3 Principe de facturation 1.3.1 Facturation 1.3.2 Ressources du résident hors de l'établissement 1.3.3 Montants - valeurs 2013
2.	Directive concernant le versement, l'utilisation et la gestion du forfait pour dépenses personnelles (FDP) dans les établissements pour personnes handicapées (EPH) 2.1. bases légales 2.2. Versement du forfait pour dépenses personnelles 2.3. Utilisation du forfait pour dépenses personnelles 2.4. Gestion du forfait pour dépenses personnelles 2.5. fixation du montant et révision 2.6. Procédure en cas de décès.



Liste des annexes au mémento

Annexe 1	Formulaire de demande d'autorisation
Annexe 2	Directives relatives à l'aménagement des établissements accueillant des personnes handicapées (EPH)
Annexe 3	Formulaire de demande de subvention aux frais d'équipements des ateliers
Annexe 4	Formulaire de demande de garantie de prise en charge des frais au titre de la CIIS (GPCF)
Département de l'emploi, des affaires sociales et de la santé Direction générale de l'action sociale Bd Georges-Favon 26 1204 Genève Tél. 022.546.51.11 Fax 022. 546.51.29	